



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

- N°14 -

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 20/01/2026

S²LO

ID : 063-216304303-20260120-260120_14-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **23**

Procurations : **8**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Décision modificative n°2 du budget annexe BOIS ET FORÊTS

SÉANCE DU MARDI 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 14 janvier 2026 s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Vincent PETITJEAN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLOU-CHENOT à Sophie DELAIGUE,
Monique DURAND-PRADAT à Hélène BOUDON,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE à David DERROSSIS,
Christophe MANKA à Martine MUÑOZ,
Sérap ALP à Francis ROUX,
Farida LAID à Bernard DUNIAT,
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Martine MUÑOZ

C.M. 20.01.2026
 - N°14 -

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE BOIS ET FORÊTS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Vu** la délibération n°5 du Conseil Municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- **Vu** la délibération n°10 du Conseil Municipal du 14 novembre 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- **Vu** la délibération n°37 du Conseil Municipal du 14 avril 2025, approuvant le budget primitif du budget annexe BOIS ET FORETS 2025 ;
- **Vu** la délibération n°25 du Conseil Municipal du 16 décembre 2025, approuvant la DM n°1 du budget annexe BOIS ET FORETS 2025 ;
- **Considérant** le temps de travail d'un agent de la Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne (TDM) mis à disposition de la Commune pour la gestion des bois et forêts pour l'année 2025 ;
- **Considérant** le montant déjà facturé par la Communauté de Communes TDM pour le 1^{er} semestre 2025, les crédits budgétaires restant s'avèrent insuffisants pour couvrir le second semestre. Il est donc nécessaire de prévoir des crédits budgétaires supplémentaires au chapitre 012, sur le compte 6216 – Personnel affecté par le GFP pour un montant de + 6 175,00 euros qui sera couvert par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au chapitre 75, sur le compte 757361 – Subvention de fonctionnement par la collectivité de rattachement ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Comptes budgétaires	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
<i>Dépenses et recettes réelles de fonctionnement</i>				
<i>Chapitre 012 – Charges de personnel</i>				
D/012/6216 – Personnel affecté par le GFP de rattachement		+ 6 175,00 €		
<i>Sous total chapitre 012</i>	<i>25 000,00 €</i>	<i>+ 6 175,00 €</i>		
<i>Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante</i>				
C/75/757361 – Subvention de fonctionnement par la collectivité de rattachement				+ 6 175,00 €
<i>Sous total chapitre 75</i>			<i>31 304,00 €</i>	<i>+ 6 175,00 €</i>
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		+ 6 175,00 €		+ 6 175,00 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 6 175,00 €		+ 6 175,00 €

C.M. 20.01.2026

- N°14 -

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU) :

- Approuve la décision modificative n°2 du budget annexe BOIS ET FORÊTS ;
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance

Martine MUÑOZ

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 20/01/2026



ID : 063-216304303-20260120-260120_14-DE